

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 3 décembre 2012 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Gemma Lamontagne et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Philippe Fortin, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Sont aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard; ainsi que l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h03 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2012-237

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Acceptation des procès-verbaux du 5, 13 et 19 novembre 2012

RÉSOLUTION No 2012-238

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 5, 13 et 19 novembre 2012 soient acceptés tels que rédigés.

RÉSOLUTION No 2012-239

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 3 décembre 2012 totalisant la somme de :
(factures à payer 2012) (chèques No 30970 à 31013) 86 802.86\$
- en date du 3 décembre 2012 totalisant la somme de : 58 802.32\$
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt

Rapport des dépenses engagées

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de novembre 2012, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION No 2012-240

Prévisions budgétaires 2013 du Transport Adapté

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Corporation du Transport Adapté, secteur Ashuapmouchouan Inc. pour l'année 2013 et autorise le versement d'une somme de 15,613\$ en guise de contribution municipale; laquelle sera répartie en deux versements, soient :

- | | |
|-------------------|----------|
| 1) Janvier 2013 | 11 710\$ |
| 2) Septembre 2013 | 3 903\$ |

**RÉSOLUTION
No 2012-241**

Engagement du Conseil municipal à respecter le plan d'action destiné à doter la station d'épuration de nouveaux équipements de déphosphatation afin de se conformer à la position du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

CONSIDÉRANT QUE le 4 août 2012, la Municipalité de Saint-Prime a reçu de la directrice régionale du MDDEFP, un avis l'informant que le Ministère a mis de l'avant un énoncé de position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les eaux usées domestiques qui définit les exigences de rejet en phosphore pour l'ensemble des installations de traitement du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la station d'épuration de la Municipalité de Saint-Prime fait partie de la liste des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées avec rejet dans un lac préoccupant, soit le lac Saint-Jean.

CONSIDÉRANT QUE, selon l'ordre de priorité défini à la position du MDDEFP, la Municipalité de Saint-Prime devra procéder à une mise à niveau de sa station d'épuration dans le but de la doter de nouveaux équipements, d'ici le 31 décembre 2016, afin de respecter les nouvelles exigences de rejet en phosphore.

CONSIDÉRANT QUE d'ici à ce que cette mise à niveau de la station soit réalisée, la Municipalité de Saint-Prime doit produire un plan d'action pour se conformer à la position ministérielle sur la réduction du phosphore si elle désire obtenir une autorisation pour l'extension de son réseau d'égout; lequel plan d'action doit avoir été déposé et approuvé par le Ministre d'ici le 1^{er} janvier 2013.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE ce Conseil :

1. accepte le plan d'action qui a été préparé par la société Dessau;
2. mandate la société Dessau à soumettre au MDDEFP, pour approbation, le plan d'action;
3. s'engage à respecter le plan d'action approuvé par le MDDEFP.

**RÉSOLUTION
No 2012-242**

Achat des progiciels : Dossier central – gestion des données multimédias – gestion des permis

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande du service administratif, PG Solutions a déposé une offre de service visant l'acquisition par la Municipalité de Saint-Prime des progiciels suivants, soient :

1. Dossier central;
2. Gestion des données multimédias
3. Gestion des permis.

CONSIDÉRANT QU'un escompte spécial de 1 700\$ est applicable si le mandat est accordé au plus tard le 15 décembre 2012.

CONSIDÉRANT QUE le solde non affecté du fonds de roulement est de 153 072\$ sur un total de 401 000\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de PG Solutions, en date du 22 novembre 2012, et autorise une dépense de 9 405\$ plus taxes pour la fourniture, l'installation, la mise en route et autres services mentionnés à l'offre de service visant l'acquisition par la Municipalité de Saint-Prime des progiciels suivants, soient :

1. Dossier central;
2. Gestion des données multimédias;
3. Gestion des permis.

QUE pour défrayer le coût de cet achat, lequel sera livrable et facturable en début d'année 2013, le directeur général soit autorisé à :

- 1) Emprunter le montant total de cet achat, à même le capital disponible du fonds de roulement.
- 2) Rembourser l'emprunt au fonds de roulement en trois versements égaux annuels le premier mars de chaque année, à compter du 1^{er} mars 2014.

**RÉSOLUTION
No 2012-243**

Modifications (ajouts) au calendrier de conservation

CONSIDÉRANT QUE des ajouts furent effectués au calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Saint-Prime.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte ces modifications (ajouts) et autorise le directeur général à les présenter aux Archives nationales du Québec pour approbation.

**RÉSOLUTION
No 2012-244**

Contrats de travail des employés cadres

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les nouvelles conditions de travail des trois employés cadre de la municipalité telles qu'intégrées à chacun de leur contrat de travail respectif dont une copie fut déposée aux membres du conseil pour examen.

Note :

Les trois employés cadre sont : Régis Girard, directeur général; Luc Boutin, directeur général adjoint; Dany Desbiens, coordonnateur Travaux publics.

QUE chacun de ces contrats de travail soit effectif à compter de la période débutant le 1^{er} janvier 2013, et ait pour objet de remplacer le Manuel de l'employé cadre actuel.

QUE le Manuel de l'employé soit modifié afin d'y prévoir les éléments suivants, à savoir :

- Une année de 53 semaines de travail;
- À compter de l'année 2013, le maximum du REER collectif passe à 7,5% pour un employé ayant atteint 25 années d'ancienneté, et à 9,0% pour un employé ayant atteint 30 années d'ancienneté.

**RÉSOLUTION
No 2012-245**

Calendrier des séances du conseil – année 2013

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2013**. Ces séances se tiendront le **lundi** et débuteront à **20 h** :

- | | | |
|---|---|-----------------------------------|
| - 14 janvier | - 3 juin | - 1 ^{er} octobre (mardi) |
| - 4 février | - 8 juillet | (date limite pour siéger, 4 oct. |
| - 11 mars | (1 ^{er} juillet : Confédération) | car scrutin le 3 novembre) |
| - 8 avril | - 19 août | - 11 novembre |
| (1 ^{er} avril : Lundi de Pâques) | - 9 septembre | (scrutin dimanche 3 nov.) |
| - 6 mai | (2 septembre : Fête du travail) | - 2 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**RÉSOLUTION
No 2012-246**

Réforme de l'assurance-emploi

ATTENDU la motion unanime de l'Assemblée nationale adoptée le 13 novembre 2012 à l'effet :

« Que l'Assemblée nationale se prononce formellement contre les modifications apportées par le gouvernement du Canada à la Loi de l'assurance-emploi qui auront des effets négatifs sur les entreprises et les travailleuses et travailleurs québécois, particulièrement ceux des économies saisonnières des régions du Québec, soit les pêches, la foresterie, le tourisme et l'agriculture; »

« Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Canada qu'il renonce à ces modifications. »

ATTENDU QUE 40% des travailleuses et travailleurs saisonniers du Canada qui reçoivent de l'assurance-emploi vivent et travaillent au Québec et qu'une forte proportion de ces travailleuses et travailleurs se retrouvent dans les régions ressources dont la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE les effets pervers de ces modifications sur les entreprises, les organisations, les communautés, sur les ménages et sur les travailleuses et travailleurs;

ATTENDU QUE sous le régime de l'ancienne loi, à peine 40% des travailleuses et travailleurs ont accès à des prestations même si l'ensemble des travailleuses et travailleurs y cotisent;

ATTENDU QUE cette réforme aura des effets déstructurants sur la vitalité des communautés et sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU l'impact économique important sur l'économie du Québec et de ses régions;

À CES CAUSES :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE ce conseil fasse sienne la position de l'Assemblée nationale et que copie de la résolution soit transmise au député fédéral, Monsieur Denis Lebel, ainsi qu'au député provincial, Monsieur Denis Trottier.

**RÉSOLUTION
No 2012-247**

Entente avec Inventium Minéral inc. – Programme d'aide selon LCM 92.1

CONSIDÉRANT QUE Inventium Minéral inc. est propriétaire de l'immeuble industriel situé au 447 de la rue principale à Saint-Prime, et que cette entreprise en plein essor est associée à une perspective de création d'emplois permanents.

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise requiert l'aide financière de la Municipalité de Saint-Prime afin de finaliser la production d'un premier prototype en vue d'une mise en marché au printemps 2013; laquelle aide pourrait prendre la forme d'un congé de taxes foncières prévoyant un remboursement à taux dégressif sur une période de trois (3) ans débutant avec l'exercice financier 2012.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime peut se prévaloir de l'article 92.1 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) pour accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence; le tout selon une valeur maximale de 25 000\$ ou 1% du budget total, selon le plus élevé des deux, par exercice financier pour l'ensemble des bénéficiaires.

CONSIDÉRANT QU'une somme totale de 2 741.25\$ est actuellement engagée, par entente, en regard de ce programme d'aide pour l'année 2012, et de 1 827.50\$ pour l'année 2013.

CONSIDÉRANT QU'une somme supplémentaire totale minimale de 7 515.11\$ est actuellement engagée en regard de ce programme d'aide pour les années 2013 à 2022; laquelle pourrait se chiffrer à environ 20 000\$ après évaluation des investissements réalisés.

CONSIDÉRANT QUE, par ailleurs, il y a lieu de prévoir dans un protocole d'entente à intervenir avec Inventium Minéral inc., les modalités d'attribution de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, ET RÉSOLU :

- 1) QUE ce conseil autorise, Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la « Municipalité de Saint-Prime » une entente avec « **Inventium Minéral inc.** » relativement aux modalités d'attribution d'une aide financière dans le cadre de l'article 92.1 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1); le tout prévoyant un remboursement des taxes foncières payées, sous la forme de crédit de taxes (remboursement), et selon le pourcentage alloué aux années suivantes : - Année 2011 à 100% remboursable lors de l'exercice financier 2012; année 2012 à 75% remboursable lors de l'exercice financier 2013; année 2013 à 50% remboursable lors de l'exercice financier 2014.

**RÉSOLUTION
No 2012-248**

Nominations – Démarche MADA

ATTENDU l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre de la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA);

ATTENDU QUE la démarche prévoit que chacune des municipalités procède à la création d'un comité de pilotage local dont le mandat est d'assurer l'élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action;

ATTENDU QU'il fut convenu que ce comité de pilotage local soit composé d'au moins deux personnes représentatives du milieu de vie des aînés ainsi que d'un membre du conseil municipal;

ATTENDU QUE deux de ces trois personnes seront appelées à siéger en permanence ou en alternance sur ce comité de pilotage territorial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers de désigner les personnes suivantes sur le comité de pilotage local de la démarche *Municipalité amie des aînés* :

- Madame Gemma Lamontagne
- Madame Marie-Rose Marchand (Club FADOQ Vie nouvelle)
- Monsieur Alain Larouche (Domaine-du-Roy en Forme)

**RÉSOLUTION
No 2012-249**

Demande de dérogation mineure – Dany Girard inc.

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Dany Girard inc. a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre l'installation d'une enseigne sur poteau à une distance de 0,30 mètre de la ligne d'emprise de rue; ainsi qu'à une hauteur de 7,14 mètres et d'une superficie de 9,52 mètres carrés, sur leur emplacement sis au 1218 de la rue principale à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De réduire la marge avant de 3,70 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 4,0 mètres;
- D'augmenter la hauteur de 2,14 mètres au-delà du maximum permis qui est de 5,0 mètres;
- D'augmenter la superficie de 5,52 mètres carrés au-delà du maximum permis qui est de 4,0 mètres carrés.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 27 novembre 2012, recommandant d'autoriser la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin , APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de la compagnie Dany Girard inc. visant à permettre l'installation d'une enseigne sur poteau à une distance de 0,30 mètre de la ligne d'emprise de rue; ainsi qu'à une hauteur de 7,14 mètres et d'une superficie de 9,52 mètres carrés, sur leur emplacement sis au 1218 de la rue principale à Saint-Prime; laquelle demande a pour effet :

- De réduire la marge avant de 3,70 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 4,0 mètres;
- D'augmenter la hauteur de 2,14 mètres au-delà du maximum permis qui est de 5,0 mètres;
- D'augmenter la superficie de 5,52 mètres carrés au-delà du maximum permis qui est de 4,0 mètres carrés.

**RÉSOLUTION
No 2012-250**

Projet de règlement No 2012-06 visant à modifier le règlement de zonage No 93-193 afin d'ajouter de nouveaux groupes d'usages dans les zones industrielles 1i et 4i et dans la zone agricole 1A – Adoption du second projet

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un premier projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage No 93-193 de façon à ajouter de nouveaux groupes d'usages dans les zones industrielles 1i et 4i et dans la zone agricole 1A (résolution No 2012-234 adoptée le 19 novembre 2012), une assemblée publique de consultation s'est tenue le lundi 3 décembre 2012 à compter de 19h;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement contenait une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, d'où l'obligation par la municipalité d'adopter, avec ou sans changement, un second projet de règlement selon l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le second projet de règlement de modification au règlement de zonage No 93-193 de façon à ajouter de nouveaux groupes d'usages dans les zones industrielles 1i et 4i et dans la zone agricole 1A; lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduit au long.

Projet de règlement No 2012-06 visant à modifier le règlement de zonage No 93-193 afin d'ajouter de nouveaux groupes d'usages dans les zones industrielles 1i et 4i et dans la zone agricole 1A – Avis de motion

2012-A-06

Monsieur le conseiller Sylvain Auclair donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage No 93-193, de façon à ajouter de nouveaux groupes d'usages dans les zones industrielles 1i et 4i et dans la zone agricole 1A.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil auront reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION
No 2012-251**

Vente d'un terrain résidentiel – Audrey Gagnon et Jean-Michel Guay

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 6 000\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Monsieur Jean-Michel Guay et Dame Audrey Gagnon; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celui-ci le 28 novembre 2012 :

- Lot 4 087 684 du Cadastre du Québec d'une superficie de 777,7 mètres carrés; ce lot formant un emplacement sis au 533 de la rue Grenier à Saint-Prime.

QUE Monsieur Bernard Généreux, maire, **ou en son absence**, Madame Gemma Lamontagne, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 11 janvier 2013, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION
No 2012-252**

Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Contrat avec Excavation Unibec – Ordre de changement No OC :E01

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'acceptation de l'ordre de changement numéro OC :E01 (Modifications diverses à la distribution, aux câbles et aux conduits à fournir entre le poste de production d'eau potable et la chambre de vannes) de façon à optimiser le procédé du puits PE-3, pour un total de 2 420\$ plus taxes et autorise le directeur général à signer celle-ci pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime; le tout relativement aux travaux du règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3, avec l'entrepreneur « Excavation Unibec inc. ».

**RÉSOLUTION
No 2012-253**

Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Offre de service de DCcom – Système d'alarme de la station d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande du coordonnateur Travaux publics, DCcom a déposé une offre de service visant la transmission des alarmes de la station d'eau potable afin de permettre à l'opérateur de recevoir un message distinct sur son téléphone cellulaire pour chaque alarme qui est transmise; ainsi que pour effectuer des modifications pour rendre compatible les signaux du système d'analyse de chlore/ph/température avec nos équipements du puits.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil considère l'importance de donner une suite favorable à cette offre de service.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'acceptation de l'offre de service de DCcom, en date du 11 octobre 2012, et autorise une dépense de 7 000\$ plus taxes pour la fourniture, installation, programmation et autres services requis visant la transmission des alarmes de la station d'eau potable afin de permettre à l'opérateur de recevoir un message distinct sur son téléphone cellulaire pour chaque alarme qui est transmise; ainsi que pour effectuer des modifications pour rendre compatible les signaux du système d'analyse de chlore/ph/température avec nos équipements du puits; le tout relativement aux travaux du règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3.

**RÉSOLUTION
No 2012-254**

Subvention de 11 000\$ (lettre du 13 juillet 2012) pour l'amélioration du réseau routier – Amélioration du 3^e Rang et rue du Quai– Demande de versement

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 11 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, lesquelles se détaillent ainsi :

	<u>Taxes nettes</u>	<u>Subvention</u>
- Amélioration du 3 ^e Rang		
. Ponceau, côte, rechargement majeur	10,325,34\$	
- Amélioration du chemin du Quai		
. Travaux de réfection piste cyclable	<u>1,196,66\$</u>	
Total (incluant les taxes nettes)	11,522,00\$	11,000,00\$

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**RÉSOLUTION
No 2012-255**

Subvention de 15 000\$ (lettre du 12 juillet 2012) pour l'amélioration du réseau routier – Amélioration du chemin du quai – Demande de versement

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 15 000\$ (premier versement de 6 000\$), conformément aux exigences du ministère des Transports, lesquelles se détaillent ainsi :

	<u>Taxes nettes</u>	<u>Subvention</u>
- Amélioration du chemin du quai		
. Travaux de réfection de la piste cyclable	<u>6 813.34\$</u>	
Total (incluant les taxes nettes)	6 813.34\$	6 000\$ (1 ^{er} versement / 15 000\$)

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**RÉSOLUTION
No 2012-256**

Programme Aide aux projets-Accueil – Amélioration des conditions de pratique des arts de la scène – Matériel à acquérir

CONSIDÉRANT la résolution No 2011-235 de ce conseil, en date du 12 septembre 2011, ayant pour but la signature d'une entente avec le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en regard de l'octroi d'une aide financière de 10 000\$ dans le cadre du **Programme Aide aux projets-Accueil** pour la réalisation d'un projet, d'une valeur globale de 13 500\$, intitulé : Amélioration des conditions de pratique des arts de la scène.

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 novembre 2012, résolution No 2012-222, une dépense nette de 4 826.70\$ fut effectuée pour l'achat d'une console Lightronic et de 30 chaises, ce qui laisse une somme disponible de 8 673.30\$.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Bedeau a préparé la liste du matériel à acquérir pour le solde de l'engagement financier, en y indiquant les prix budgétaires, et que celle-ci est recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense globale de 8 700\$ plus taxes visant l'acquisition du matériel suivant :

- | | |
|--|------------------------------|
| - Rideaux et rails pour coulisses | - Support à costumes |
| - Recouvrement pour la scène et peinture | - Micros sans fil |
| - Achat et installation de tablettes et armoires | - Installation de la console |
| - Éclairage supplémentaire pour loges | - Sonorisation LSM |
| - Éclairage supplémentaire (LED) | - Table pour le sous-sol |

Le tout à même les fonds disponibles du **Programme Aide aux projets-Accueil** pour la réalisation du projet intitulé : Amélioration des conditions de pratique des arts de la scène.

**RÉSOLUTION
No 2012-257**

Défi Santé 5/30 Équilibre

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Claudia Gagnon, responsable Loisirs et Culture, à inscrire la Municipalité de Saint-Prime au Défi Santé 5/30 Équilibre qui aura lieu du 1^{er} mars au 11 avril 2013, et de ce fait, à accepter pour et au nom de la municipalité les modalités d'utilisation et d'inscription au Défi Santé.

**RÉSOLUTION
No 2012-258**

Opération du Centre des loisirs – saison 2012-2013

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Bernard Généreux, et le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une entente avec Monsieur André Côté ayant pour but que ce dernier agisse à titre de préposé à l'opération du Centre des Loisirs.

Que ce contrat soit accordé pour la saison hivernale 2012-2013 au montant de 232\$ par semaine pour une période maximale de 20 semaines;

QUE ce conseil autorise également le directeur général adjoint à procéder à l'embauche de madame Cynthia-Anne Martel au taux du salaire minimum, une étudiante, ayant pour objet que celle-ci agisse à titre d'appariteur, ou en support au préposé à l'opération du Centre des Loisirs.

**RÉSOLUTION
No 2012-259**

Levée de l'assemblée

À 20 h 48, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron QUE l'assemblée soit levée.

**Bernard Généreux,
Présidente de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général**

=====